

**Le très hon. Joe Clark (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il serait nécessaire pour moi de vérifier exactement la situation des distributeurs indépendants. Je n'ai pas les renseignements en main aujourd'hui. Je puis indiquer à l'honorable député que, dans les lettres que je lui ai adressées, j'ai indiqué ce qui suit, et je cite:

S'il se produisait une interruption de l'approvisionnement de l'ordre pouvant engendrer une urgence nationale, je peux vous assurer que le gouvernement serait prêt à avoir recours aux pouvoirs dont il dispose en vertu de la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie de 1979 afin de maintenir les approvisionnements et d'assurer une distribution équitable.

ON DEMANDE D'ÉTUDIER LA RÉDUCTION DES QUOTAS DES  
DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS D'HUILE À CHAUFFAGE

**M. Fabien Roy (Beauce):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si on l'a informé que des distributeurs indépendants se sont fait réduire leur quota de près de 50 p. 100 pour le mois de décembre seulement. Entre autres, j'ai un exemple à lui signaler. Un distributeur indépendant qui avait un quota de 98,000 gallons d'huile à chauffage pour le mois de décembre s'est fait réduire son quota de 58,000 gallons, c'est-à-dire qu'on lui a réduit son quota de 40,000 gallons. J'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il est prêt à informer la Chambre aujourd'hui et à déclarer que son gouvernement prendra les mesures qui s'imposent afin de redresser la situation de toute urgence?

**Le très hon. Joe Clark (premier ministre):** Premièrement, monsieur l'Orateur, je suis disposé à réviser et à considérer la situation signalée par l'honorable député; deuxièmement, la semaine dernière j'ai indiqué l'intention du gouvernement d'annoncer les noms des membres de la Commission des approvisionnements plus tard cette semaine.

\* \* \*

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

L'IMPRESSION ET LA MISE À LA POSTE DES FORMULES DE  
DÉCLARATION D'IMPÔT POUR 1979

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au leader du gouvernement à la Chambre en sa qualité de ministre du Revenu national. Peu de temps avant l'ouverture de la séance aujourd'hui, on m'a soutenu que non seulement les formules de déclaration d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pour l'année fiscale 1979, n'avaient pas encore été expédiées par la poste, mais que leur impression n'était pas encore terminée. Cela contredit la déclaration du ministre qui dit à la Chambre le 28 novembre dernier, qu'elles avaient déjà été imprimées et que leur envoi par la poste serait terminé au début de la semaine suivante.

Pourrait-il dire maintenant à la Chambre où en sont exactement les choses et en particulier, si le fait est que ces formules ont effectivement été imprimées, à quelles dates exactes l'impression a eu lieu et si elles ont été expédiées, quelles sont les dates exactes de leur envoi par la poste?

**L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner au député les dates exactes, mais lorsque j'ai

Questions orales

fait ma déclaration à la Chambre au cours du débat sur le bill C-20, les formules étaient effectivement déjà imprimées. On m'a signalé que l'envoi de ces formules par la poste a commencé. Je puis assurer au député comme il devrait d'ailleurs le savoir en tant qu'ancien ministre du Revenu national, que tant au niveau de la décision que de la mesure à prendre, il a fallu agir au moment opportun et que cela a été fait.

**M. Gray:** Monsieur l'Orateur, comme ces renseignements sont importants par rapport au vote de ce soir, sur la motion de clôture, je voudrais demander au président du Conseil privé et ministre du Revenu national, s'il pourrait nous donner les renseignements précis que je lui ai demandés avant qu'ait lieu le scrutin. Quand au juste a-t-on fini d'imprimer les déclarations, combien de déclarations ont-elles été expédiées, quand mettra-t-on le reste des déclarations à la poste et combien en reste-t-il exactement? Le ministre sait certainement que rien dans la loi ne l'obligeait à imprimer et à expédier les déclarations, comme il l'a soutenu dans son discours à la Chambre.

● (1430)

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, à titre d'ancien ministre du Revenu national, le député devrait savoir que le ministère du Revenu national s'occuperait d'appliquer la mesure sur le crédit d'impôt foncier, comme il le fait pour le crédit d'impôt foncier au titre des enfants. Les remboursements auraient été retardés si je n'avais pas pris les mesures dont j'ai parlé dans mon discours sur le bill C-20. J'ai pris ces mesures pour des raisons administratives et vu que le député a déjà été ministre, il ne devrait pas faire la bêtise de prétendre qu'il n'était pas nécessaire de le faire.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

[Français]

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE  
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

**M. Bernard Loiselle (Verchères):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a laissé entendre au mois de juillet dernier que la formule visant à établir une zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis méritait sérieusement d'être étudiée. Le ministre peut-il dire s'il est toujours favorable à une telle zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et sa position est-elle celle du gouvernement?

[Traduction]

**L'hon. John Crosbie (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais dit si je préconisais ou non une zone d'importation en franchise entre le Canada et les États-Unis ou toute autre sorte de zone. Ce que j'ai dit, et je le répète maintenant, c'est qu'il est temps que les Canadiens examinent très attentivement les possibilités qui leur sont offertes pour l'avenir, notamment la question de savoir s'il y a lieu de libéraliser davantage le commerce entre le Canada et les États-Unis, de former un marché commun nord-américain ou encore d'adopter une politique pour accroître l'indépendance du Canada et rendre aux Canadiens la maîtrise de leur industrie.